

**Nada S. Miljković\***

Université de Niš

Faculté de philosophie

Département de langue et de littérature françaises

## **LA POLYSÉMIE COMME UN DES PROBLÈMES DANS LA TRADUCTION DU FRANÇAIS VERS LE SERBE SUR L'EXEMPLE DE TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ DES TRANSPORTS**

En partant du modèle théorique situationnel (dénotatif) de la traduction et du principe d'équivalence fonctionnelle (CATFORD 1965), nous porterons une attention particulière aux types de relations sémantiques, c'est-à-dire polysémie entre les termes juridiques français et serbes. Lorsque l'on compare l'original français et la traduction finale en serbe de *Traité instituant la Communauté des Transports*, malgré des instructions clairement définies dans le Manuel de traduction des actes juridiques de l'UE, il y a une incohérence de terminologie, ce qui conduit à une confusion dans l'interprétation des documents. Nous allons démontrer également les aléas que la polysémie a apporté dans le processus de traduction des documents juridiques internationaux.

*Mots-clés* : traduction, polysémie, droit, français, serbe

### 1. Introduction

Le phénomène de la polysémie apparaît fréquemment dans la traduction en langue serbe des traités internationaux dont la langue source est française. Cet aspect est autant plus défiant en sachant qu'une grande partie de ces traités touche le domaine juridique et international ou le sens de certains termes peut varier selon le contexte et le sujet traités.

Dans l'analyse comparative des traductions de la terminologie juridique de différentes langues (la littérature consultée est en serbe, macédonien, anglais et français), nous remarquons que le problème clé est de trouver des équivalents juridiques en raison des différences entre les systèmes juridiques français et serbe.

### 2. Cadre théorique, méthodologique et le corpus

Nous nous concentrerons, dans la suite de cet article, sur l'un des problèmes de lexicque - la polysémie, puisque l'analyse a indiqué comme une de difficultés au sein du plan lexical. En nous appuyant sur le modèle théorique situationnel (dénotatif) de la traduction et sur le principe d'équivalence fonctionnelle (CATFORD 1965), nous accorderons une attention particulière aux types de relations sémantiques, c'est-à-dire à la

\* [nadjamiljkovic018@gmail.com](mailto:nadjamiljkovic018@gmail.com)

polysémie entre les termes juridiques français et serbes. Comme nous l'avons mentionné, la réalité linguistique subit une évolution et un changement constants, et le droit relatif à cette réalité suit également son évolution, de sorte que le langage juridique est directement affecté par le changement.

Notre hypothèse initiale reposait sur la prédominance de la monosémie dans la langue du droit. De plus, l'intention des auteurs d'utiliser des mots sans ambiguïté qui a été clairement mise en évidence lors de l'analyse. Cependant, la nature de la relation réglementée par le droit, ainsi que l'imperfection de la langue, ont prouvé dans la pratique que cette hypothèse était incorrecte. L'objectif est, donc, de démontrer par des exemples que la monosémie n'est pas dominante, bien qu'elle soit souhaitable. Par conséquent, nous avons émis l'hypothèse que la présence de la monosémie exclurait nécessairement la possibilité de la polysémie.

Le corpus d'analyse de notre travail est constitué du Traité<sup>2</sup> instituant la Communauté des transports, conclu entre l'Union européenne et les parties contractantes de l'Europe du Sud-Est, comme stipulé dans le Traité : la République d'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine<sup>3</sup>, le Kosovo<sup>4</sup>, le Monténégro et la République de Serbie. Les documents sont disponibles dans journal officiel de l'Union Européenne (EUR-Lex) et sur le site du Ministère de l'Intégration Européenne de Serbie et appartient aux textes constitués en langage technique. La Traité est un document complexe dont la partie de base (accord principal) prescrit les règles de fonctionnement de la Communauté des transports. La partie intégrante de la Traité se constitue de cinq annexes (dont la première comporte sept parties), ainsi que six protocoles « dont au moins un » pour chaque Partie contractante de l'Europe du Sud-Est « détermine les dispositions transitoires qui lui sont applicables » (article 1, paragraphe 3).

La traduction a été effectuée de manière que la version anglaise a été prise comme texte de départ, puis traduite en langue serbe. Nous voulons attirer l'attention sur le fait que l'accord est disponible dans les langues des fondateurs de l'Union européenne, comme indiqué dans EUR-Lex lui-même :

« Les quatre langues officielles des États membres fondateurs, à savoir l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais, bénéficient de la couverture linguistique la plus large. Pour les autres langues, vous trouverez les traductions de la législation en vigueur au moment de l'adhésion du pays en question et les textes adoptés après cette date. »<sup>5</sup>

En fonction de ce qui est mentionné, les langues dans lesquelles les documents juridiques de la législation européenne sont rédigés sont l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais, qui sont également les plus présentes sur le plan linguistique. Toutefois, dans la situation du Traité, la traduction et la mise en œuvre ultérieure ont été effectuées à

2 Dans l'article nous le citerons sous une forme plus courte - Le Traité

3 Avec l'entrée en vigueur de l'accord de Prespa (disponible sur <https://s.kathimerini.gr/resources/article-files/symfwnia-aggliko-keimeno.pdf#Question>) le 29.03.2022. L'ancienne République yougoslave de Macédoine change de nom et devient la République de Macédoine du Nord. Dans les citations ultérieures de cet État, son nom original a été conservé en raison de la forme contenue dans l'accord analysé.

4 La désignation officielle de Kosovo est « [...] sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo. », ainsi indiqué dans le traité.

5 <https://eur-lex.europa.eu/content/help/faq/intro.html?locale=fr>

partir d'une traduction préalable des documents du français vers l'anglais, qui ne constitue pas une langue originelle de l'Union européenne. En outre, il a été constaté qu'une certaine partie des textes n'est pas disponible dans cette langue (comme les documents plus anciens). En raison de cette circonstance, le risque de rencontrer certaines incohérences entre le texte source et le texte cible augmente, ce que nous confirmerons ultérieurement par l'analyse dans notre travail.

Nous avons pris l'analyse de termes de la traduction du *Traité*, à l'aide de dictionnaires terminologiques comme point de départ. Nous avons d'abord commencé par consulter la base de données terminologique en ligne Evronim, dont il faut saluer l'initiative et qui est constamment mise à jour. Cependant, cette base de données ne couvre pas tous les termes de traduction qui figuraient dans le *Traité*. Pour cette raison, dans l'analyse des traductions, nous avons utilisé les dictionnaires terminologiques et généraux disponibles dans les directions linguistiques suivantes : dictionnaires terminologiques français-serbe (JANKOVIĆ et al 1969) et serbe-français (STRUGAR 1999) et dictionnaires généraux français-serbe (1957) et français-français de divers auteurs et éditions. Les encyclopédies juridiques (1985) se sont révélées être un outil qui devrait être consulté aussi bien par les juristes que par les traducteurs dans le domaine des langues professionnelles. Outre le fait que des termes de tous les domaines du droit sont inclus, comme des dictionnaires, tous les sens des termes ont été triés et expliqués, ce qui était particulièrement important lors de l'analyse des ambiguïtés dans les traductions et lorsque la polysémie interne est apparue.

La base de notre travail étaient les dictionnaires économiques et juridiques français-serbe et serbe-français. L'importance des dictionnaires terminologiques s'impose notamment lors de la détermination du concept de monosémie. Il arrivait souvent au cours de la recherche que, lorsque nous déterminions certaines significations des termes analysés, dans les dictionnaires mentionnés, nous rencontrions des significations polysémiques de mots, alors que l'hypothèse initiale était qu'il s'agissait d'un terme monosémique.

Nous avons également mené ces tests de traduction à l'aide de dictionnaires linguistiques bilingues, avec un accent particulier sur Valentin Putanec (1957) et son dictionnaire français-croate ou serbe, dont on peut dire avec certitude qu'il s'agit du dictionnaire de langue le plus complet de notre région. Puis nous nous sommes penchés sur les encyclopédies juridiques. « Juridictionnaire », un dictionnaire juridique unilingue en ligne, a été d'une grande aide dans l'analyse du corpus mentionné. Au-delà de la citation classique du mot et de sa définition, ce dictionnaire attire l'attention sur les anglicismes de la langue juridique française, sur les mésinterprétations de certains termes, en donnant des exemples pour appréhender la valeur d'usage de certains termes en contexte.

### 3. Les études préalables

Šarčević dans ses publications (ŠARČEVIĆ, 2000 ; 2001) souligne que le dictionnaire juridique dépeint la civilisation, soulignant la complexité du dictionnaire par rapport à son niveau de progrès, ce qui rend l'étude de cette civilisation plus intéressante.

Ivan Jovanović (2019) a analysé, selon le modèle situationnel théorique de la traduction et du principe de l'équivalence fonctionnelle, les types de relations sémantiques

(monosémie, polysémie, synonymie) entre les termes religieux français et serbes de la traduction de termes religieux et de constructions syntaxiques dans « Le patriarche Paul de Serbie : un saint de notre temps » du français en langue serbe pour indiquer les problèmes auxquels est confronté le traducteur lors du choix d'un équivalent de traduction.

Dragana Jovanović (2017) a traité le problème des relations sémantiques qui s'établissent lors de la traduction de documents juridiques dans son mémoire de master « Problèmes de traduction de la terminologie juridique du français en serbe sur l'exemple des conventions européennes ». En considérant la traduction des conventions européennes du français en serbe et en examinant son adéquation, Jovanović traite de la monosémie, de la polysémie et de la synonymie avec une référence supplémentaire à la présence d'internationalismes, le tout au sein de la terminologie juridique. Svetlana Jakimovska (2013, 2014, 2015) est particulièrement importante en travaillant sur la traduction de la terminologie juridique du français en macédonien et en soulevant ainsi de nombreux problèmes liés à la traduction des termes juridiques, dont l'un est l'ambiguïté de la langue. L'auteur de cette étude a également traité les problèmes des relations sémantiques qui s'établissent pendant la traduction des documents juridiques officiels sur l'exemple de l'Accord du ciel ouvert dans son mémoire master (2019) et dans l'article sur la présence de polysémie dans le même corpus (2020). Gérard Cornu (CORNU 2005 : 62) a étudié le problème de la polysémie définissant ce phénomène comme les termes de double appartenance. Il a également souligné la complexité de la traduction des textes juridiques due à l'existence du bilinguisme, qu'il faut surmonter au plus haut niveau, puis maîtriser sa traduction dans le système juridique qui l'accompagne.

Catford (John Cunnison Catford) souligne l'importance du terme équivalent dans la traduction. Il définit la traduction comme « le remplacement du matériel textuel d'une langue (la langue originale) par le matériel textuel équivalent d'une autre langue (la langue de la traduction) » (CATFORD 1965 : 20). Dans cette perspective, la plupart des théoriciens de la traduction de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, dont John Catford lui-même, affirment que « le principe de base, fondamental, de la théorie de la traduction est le principe de l'équivalence fonctionnelle » (KRSTIĆ 2008 : 133). Suivant Krstić, ce principe est également « le plus grand foyer de la pensée théorique moderne sur la traduction » (KRSTIĆ 2008 : 136).

« Selon ce principe, dans la langue dans laquelle il est traduit (la langue de la traduction ou la langue d'arrivée) il faut trouver des signes, c'est-à-dire des mots et la disposition de ces mots, qui correspondront en fonction aux signes de la langue à partir de laquelle il est traduit (langue originale ou langue de départ) » (KRSTIĆ 2008 : 134).

Cette notion est, en outre, extrêmement importante pour la traduction correcte, car il met l'accent sur l'importance de transmettre les idées dans le contexte et l'esprit de la langue dans laquelle la traduction transmet les informations. L'importance de l'étude des procédures de traduction est visible dans le processus de traduction des actes juridiques de l'Union européenne. La précision de la traduction est cruciale dans le processus d'adaptation de la législation nationale à ce droit et dans le processus d'adhésion à l'Union européenne des pays candidats. La tâche des traducteurs linguistiques professionnels s'en trouve donc accrue. En complément des compétences linguistiques, sémantiques, lexicales et autres, celui-ci doit également posséder des connaissances dans le domaine du droit,

car il est avant tout crucial de se consacrer à la recherche d'équivalents juridiques dans un système juridique donné, si possible.

#### 4. Polysémie des termes juridiques

Un très grand nombre d'objets et de phénomènes sont présents dans notre environnement et il est impossible de nommer chacun d'entre eux d'une manière spécifique. Outre le fait qu'il s'agit d'un travail extrêmement difficile et étendu, les capacités d'un locuteur d'une seule langue ne pourraient pas supporter l'adoption de l'ensemble du vocabulaire. Comme l'a expliqué Dragičević, « le manque de vocabulaire ne doit pas être interprété comme la pauvreté d'une langue (car la situation est similaire dans toutes les langues), mais avec des capacités cognitives limitées des utilisateurs de la langue » (DRAGIČEVIĆ 2010 : 131). Les gens n'ont tout simplement pas la capacité de se souvenir d'autant de concepts. En réponse à cela, la polysémie apparaît donc dans toutes les langues, un phénomène dans lequel un mot peut posséder plusieurs sens qui sont plus ou moins proches du sens premier de ce mot. La polysémie est avant tout une forme de tentative humaine de pallier le manque de vocabulaire à l'aide du système d'association d'idées en similitude avec le mot dont il prend le sens au sens figuré (lorsque les mécanismes de la métonymie, des synecdoques, des métaphores se produisent). La particularité de la polysémie est que « tous les sens restent à l'intérieur d'un même mot, et la polysémie se développe en contexte, dans une phrase, ce qui signifie qu'elle est le résultat de l'augmentation du nombre de sens d'un même mot » (STANOJČIĆ ET POPOVIĆ 2005 : 180). En revanche, dans le monde scientifique et professionnel, une tendance prédomine à utiliser des termes précis, c'est-à-dire monosémiques. Dragičević (2010 : 132) ainsi souligne l'observation de Zgusta (1991 : 63) « selon laquelle même les termes techniques sont plus souvent polysémiques que l'on pourrait le penser au départ ». Ce qui, de fait, a été démontré dans l'analyse de notre corpus, où le nombre initial de mots présumés monosémiques dans l'accord et les actes d'accompagnement a significativement diminué après une vérification détaillée dans les dictionnaires. Gérard Cornu a apporté une contribution particulière à l'analyse du problème de la polysémie, avec son manuel de linguistique juridique, décrivant ce phénomène comme une catégorie : les termes de double appartenance (CORNU 2005 : 62). Dans un chapitre séparé sur les mots, il divise tous les mots en deux catégories : les mots à appartenance juridique exclusive<sup>6</sup> (CORNU 2005 : 62) et les mots à double appartenance, déjà mentionnés. Alors que les premiers n'ont qu'une seule signification étroitement liée à la terminologie juridique, les significations des seconds se retrouvent à la fois dans les dictionnaires standards de la langue française et dans la terminologie d'autres sciences et professions. Cornu a répertorié environ 400 éléments lexicaux ayant une « affiliation exclusive », ajoutant que tous les noms d'institutions latines appartiennent également à ce groupe (CORNU 2005 : 173). Sur la base de ces résultats, Adriana Stoichițoiu – Ichim (2006) a distingué dans le

6 Il les définit comme des mots qui peuvent avoir une ou plusieurs significations dans leur sens, mais uniquement au sein du dictionnaire juridique, et affirme avoir recensé environ 400 mots de ce type dans son « Dictionnaire juridique ». Il ne faut cependant pas les confondre avec les mots polysémiques internes, car ces mots sont pour la plupart des archaïsmes, et dominent la doctrine juridique. Nous n'avons pas rencontré de tels termes dans le Traité, car le langage du Traité est destiné à la population générale.

langage juridique les termes polysémiques externes et internes en l'empruntant à Gérard Cornu (2005: 89-93). Nous avons accepté ce point de vue dans le cadre de cet article, c'est pourquoi nous nous concentrerons dans ce qui suit sur une étude plus détaillée de ces deux types de polysémie.

#### 4.1. Polysémie interne

La polysémie interne se réfère à la pluralité des sens juridiques (CORNU 2005 : 23), c'est-à-dire dans différentes branches du droit, lorsqu'un terme a des significations différentes en droit civil, pénal, international, etc. Cette explication ne fait que confirmer que pour qu'un individu soit familier avec ce type de polysémie, il doit également être familier avec les branches du droit concernées. L'article « Polysémie interne » (2006) accorde une attention particulière à ce problème en se référant à la maxime *ignorantia legis non excusat*<sup>7</sup>. L'auteur du texte, Adriana Stoichițoiu – Ichim, souligne que le fait de ne pas comprendre les normes juridiques ne peut être une excuse pour ne pas les respecter, surtout lorsqu'il s'agit de textes juridiques envoyés au public en dehors de la sphère juridique, car leur langage doit être adapté au grand public. Le problème est donc plus grand pour ceux qui ne pratiquent pas cette science. En gardant à l'esprit que nous traitons du Traité concernant le transport international et les règles de son contrôle, qui a pour tâche, en plus de l'ouverture aux autres États en termes économiques et politiques, de fournir une ouverture des cultures et des valeurs d'un peuple à l'autre, nous prêterons une attention particulière à l'ambiguïté de la terminologie dans les documents juridiques donnés. Dans le corpus recherché, nous classerons les termes qui sont apparus selon le système suivant : dans la première colonne, nous énumérons d'abord le terme dans le texte source en français, puis dans la colonne suivante, le sens juridique du terme dans le domaine du droit de transport international, et, enfin, dans la dernière colonne, le sens de ce terme dans d'autres branches du droit (droit de commerce, droit publique et code de procédure civile).

**Tableau 1.** *Exemples de polysémie interne*

transport	превоз добара или лица, саобраћај возила	пренос, уступање права ; прекњижење (трговинско право)
agent	заступник, представник	агент посредује, закључује уговоре у име и за рачун свог налогодавца и обавља друге правне и фактичке радње у циљу заштите интереса свог комитента, због чега однос између заступника и комитента мора почивати на поверењу. (трговинско право); тајни заступник државе

7 L'ignorance des droits ne justifie personne.

recours	правни лек	средство којим се штити оштећена страна од непоштовања одредби међународног уговора између два или више лица (правно, физичко лице) (трговинско право)
accord	споразум, уговор	сагласност – чин којим се овлашћује лице (правно или физичко) да се за рачун клијента, налогодавца изврши нека радња (боље познато као овлашћење), трговинско право; сагласност двеју или више држава о решењу билатералног или мултилатералног питања (јавно право)
incident	незгода, међународно право	процесно противљење којим се изражава протест током суђења са ефектом суспендовања или заустављања напредовања поступка. (процесни инцидент може да се односи на надлежност, правилност поступка, доказ итд.), процесно право

1. 1. Le présent traité a pour objet la création d'une Communauté des *transports* dans le domaine des *transports* routier, ferroviaire, par voie navigable intérieure et maritime ainsi que le développement du réseau de *transport* entre l'Union européenne et les parties de l'Europe du Sud-Est, ci-après dénommée la « Communauté des *transports* ».<sup>8</sup>

1. a) 1. Циљ овог Уговора је стварање *Транспортне* заједнице у области друмског, железничког, унутрашњег водног и поморског *саобраћаја*, као и развој *транспортне* мреже између Европске уније и Страна потписница Југоисточне Европе (у даљем тексту: *Транспортна* заједница).<sup>9</sup>

2. 4. Lorsqu'ils agissent dans le cadre du présent traité, les représentants, délégués et experts des parties contractantes ainsi que les fonctionnaires et autres *agents* sont tenus, (...).<sup>10</sup>

2. a) 4. Представници, делегати и стручњаци Уговорних страна, као и функционери и други *службеници* који делују на основу овог Уговора, дужни су,

8 TRAITÉ instituant la Communauté des transports, article 1, 1.

9 УГОВОР О ОСНИВАЊУ ТРАНСПОРТНЕ ЗАЈЕДНИЦЕ, члан 1, 1.

10 TRAITÉ instituant la Communauté des transports, article 38, 4.

(...).<sup>11</sup>

3. soit que toute juridiction de la partie de l'Europe du Sud-Est dont les décisions ne sont pas susceptibles d'un *recours* juridictionnel de droit interne demande à la Cour de justice de statuer à titre préjudiciel sur une question (...);<sup>12</sup>

3. a) било који суд или трибунал Стране потписнице Југоисточне Европе против чијих одлука нема *правног лека* у складу са националним законом захтева од Суда правде да донесе претходну одлуку о питању (...)<sup>13</sup>

4. 2. 1. b) a progressé suffisamment dans la mise en œuvre des règles en matière d'aides d'État et de concurrence prévues dans un *accord* visé à l'article 17 du traité de base ou à l'annexe III, selon le cas.<sup>14</sup>

4. a) 2. 1. ii) постићи значајан напредак у имплементацији правила о државној помоћи и конкуренцији која су укључена у *споразум* из члана 17. Главног уговора или у Анексу III, који год се примењује.<sup>15</sup>

5. Règlement (UE) n o 1286/2011 de la Commission du 9 décembre 2011 portant adoption d'une méthodologie commune pour enquêter sur les accidents et *incidents* de mer conformément à l'article 5, paragraphe 4, de la directive 2009/18/CE du Parlement européen et du Conseil (JO UE L 328 du 10.12.2011, p. 36).<sup>16</sup>

5. Уредба Комисије (ЕУ) бр. 1286/2011 од 9. децембра 2011. године о доношењу опште методологије за истраживање поморских несрећа и *незгода*, која је усвојена у складу са чланом 5. (4) Директиве 2009/18/ЕЗ Европског парламента и Савета, СЛ Л 328, 10.12.2011, стр. 36.<sup>17</sup>

Dans les exemples énoncés en haut la traduction est effectuée en accord avec son originel, tout en respectant les systèmes juridiques provenant de pays de ces deux langues le français et le serbe. Pendant notre analyse du texte de Traité en français et sa traduction en langue serbe nous avons remarqué que le sens de terme est transmis pertinemment de la langue source, le français, vers la langue cible, le serbe.

Néanmoins, comme nous l'avons montré dans le tableau ci-dessus, il existe un risque d'une traduction fautive, entraînant une interprétation juridique imprécise du document officiel.

#### 4.2. Polysémie externe

Nous entendons par polysémie externe un terme de la terminologie juridique qui a un sens en dehors du dictionnaire juridique. À titre d'exemple, nous pouvons citer des mots qui ont été précisés du langage courant dans le langage juridique. Ainsi, nous traduisons le *lexème* français *personne* en serbe par particulier (*лице*) lorsque nous voulons

11 УГОВОР О ОСНИВАЊУ ТРАНСПОРТНЕ ЗАЈЕДНИЦЕ, члан 38, 4.

12 TRAITÉ instituant la Communauté des transports, ANNEXE IV, 2, 1, a).

13 УГОВОР О ОСНИВАЊУ ТРАНСПОРТНЕ ЗАЈЕДНИЦЕ, АНЕКС IV, 2, 1, a).

14 TRAITÉ instituant la Communauté des transports, article 2, 1. b).

15 УГОВОР О ОСНИВАЊУ ТРАНСПОРТНЕ ЗАЈЕДНИЦЕ, члан 2, 1. b).

16 TRAITÉ instituant la Communauté des transports, ANNEXE I.4.

17 УГОВОР О ОСНИВАЊУ ТРАНСПОРТНЕ ЗАЈЕДНИЦЕ, АНЕКС I.4.

désigner un individu, un sujet de droit ; *тело* - fr. *corps*, орган - fr. *organisme* lorsque nous voulons en marquer une institution, etc.) Voici le tableau 2, dans lequel nous présenterons le terme français dans la première colonne, sa signification hors dictionnaire juridique dans la deuxième et la solution appliquée par le traducteur du Traité dans la troisième, c'est-à-dire le terme juridique utilisé.

**Tableau 2. Exemples de polysémie externe**

parties	стране (горња, доња)	стране (потписнице), партнери
disposition	расположење, склоност, тежња	пропис, аранжман, одредба правне тековине, мера, законодавство, нови закон
prix	награда	цена, правила
acte	дело, чин, радња; чин у драми	пропис, радња
examen	тест или испит током школовања; лекарски преглед	испитивање, разматрање
licence	диплома (факултета)	дозвола, лиценца, потврда
mise	стављање, полагање, пуштање у рад, улагање, улог	mise en œuvre – имплементација, примена, спровођење
measure	мера (димензије нпр. предмета), величина, дужина	правила, поступак, мера (у смислу поступка или радњи – <i>предузети меру у случају кривичног дела</i> )
organisme	организам	организација, тело
marché	пијаца, трг, тржница	тржиште, набавка
registre	висица гласа	евиденција, регистар
arrêt	застој, застајање, прекид, обустава, станица	пресуда
droit	право (један од начина оријентације у простору, лево, десно, право); усправан, тачан; искрен, правичан	право, закон
acquis	adj <sup>2</sup> стечен, задобијен; m <sup>3</sup> стечевина, искуство, знање	законодавство европске уније, правне тековине
formation	оспособљавање, формирање (цене)	образовање, стварање, васпитање, прављење, обликовање
differend	спор, спорно питање	размирица, неслагање, расправа

Dans un contexte juridique, *prix* signifie le montant nécessaire à payer lors l'achat, tandis que dans le langage familial, il signifie récompense d'une compétition. De la notion de chose inestimable est née l'idée d'utiliser le même lexème pour désigner la valeur monétaire d'un service ou d'un objet. Ici, donc, le « sens juridique » du terme *prix* est dérivé du « sens général », comme l'a souligné Cornu dans « Linguistique juridique » (CORNU 2005 : 72).

6. 2. b) démontre le meilleur rapport qualité-*prix* et des incidences socio-économiques plus générales, conformément aux règles de financement des contributeurs et aux meilleures normes et pratiques internationales ;<sup>18</sup>

6. a) 2. b) (б) показује најбољу *вредност* за уложени новац и шире друштвено-економске утицаје, у складу са правилима финансирања донатора и најбољим међународним стандардима и праксама;<sup>19</sup>

C'est ainsi qu'apparaissent *parties*, c'est-à-dire *стране*, les côtés :

7. 3. Sans préjudice du paragraphe 4 de la présente annexe, dans tous les cas où les actes visés à l'annexe I font référence à un ou aux « État(s) membre(s) », ces références sont réputées faites non seulement aux États membres de l'UE, mais également aux *parties* de l'Europe du Sud-Est.<sup>20</sup>

7. a) 3. Не доводећи у питање тачку 4. овог Анекса, кад год акти наведени у Анексу I садрже упућивање на „државу или државе чланице”, сматраће се да упућивања укључују, поред земаља чланица ЕУ, и *Стране потписнице* Југоисточне Европе.<sup>21</sup>

D'autres exemples obtenus par ce mécanisme sont : *formation* – qui dans le langage courant signifie éducation, création, élevage et devient dans le langage juridique formation dans le sens d'un cours ; *marché* - пијаца, трг devient un mécanisme de coordination qui se sert des prix pour transmettre des informations entre les opérateurs économiques afin de réguler la production et la distribution; mise - *mettre* au sens initial a pris un poids juridique – implementation, application ; *examen* – qui dans le langage courant signifie *un test*, *examen médical* devient dans le langage juridique le moyen de surveillance et contrôle.

8. 7. Le comité de direction régional se réunit au moins deux fois par an à l'initiative de son président, en vue de procéder à un *examen* du fonctionnement général du présent traité, et se réunit en outre à chaque fois que des circonstances le requièrent, à la demande de l'une des parties contractantes.<sup>22</sup>

8. a) 7. Председник Регионалног управног одбора сазива састанке најмање два пута годишње како би се *размотрило* опште функционисање овог Уговора и, кад год околности налажу, на захтев Уговорне стране.<sup>23</sup>

Le concept d'*acquis* apparaît en particulier, qui est très difficile à expliquer à l'aide de ce type de correspondances car il s'agit d'un terme nouvellement créé, mais nous supposons qu'il a été créé en élargissant l'idée de quelque chose qui a été obtenu, dont la possession est établie, ce qui conduit à la législation européenne actuelle. Cette hypothèse est subjective, elle est donc très susceptible de faire l'objet de recherches supplémentaires.

9. RECONNAISSANT le caractère intégré des transports internationaux et DÉSIRESSES de créer une Communauté des transports entre l'Union européenne et les parties de l'Europe du Sud-Est fondée sur l'intégration progressive des marchés des

18 TRAITÉ instituant la Communauté des transports, article 9.

19 УГОВОР О ОСНИВАЊУ ТРАНСПОРТНЕ ЗАЈЕДНИЦЕ, члан 9.

20 TRAITÉ instituant la Communauté des transports, ANNEXE II, 3.

21 УГОВОР О ОСНИВАЊУ ТРАНСПОРТНЕ ЗАЈЕДНИЦЕ, АНЕКС II, 3.

22 TRAITÉ instituant la Communauté des transports, article 24, 7.

23 УГОВОР О ОСНИВАЊУ ТРАНСПОРТНЕ ЗАЈЕДНИЦЕ, члан 24, 7.

transports des parties contractantes sur la base de l'*acquis* en la matière ;<sup>24</sup>

9. а) ПРЕПОЗНАЈУЋИ интегрисани карактер међународног транспорта и у жељи да се креира Транспортна заједница између Европске уније и Страна потписница Југоисточне Европе на основу прогресивне интеграције транспортног тржишта Уговорних страна на основу релевантних правних тековина;<sup>25</sup>

## 5. Conclusion

Notre objectif était d'étudier la polysémie dans la traduction du document officiel relatif au transport international dans l'Union européenne. Ceci était fait à travers l'analyse des termes du Traité instituant la communauté des transports depuis la langue française vers la langue serbe. La conclusion suivante est qu'il existe un nombre restreint de termes monosémiques dans le corpus analysé. La polysémie établie dans cette étude met en évidence un risque réel d'interprétation ambiguë des certains termes juridiques depuis la langue source, le français, vers la langue cible, le serbe.

En raison de l'ambiguïté dominante de la langue, il est très important d'aborder la traduction du langage juridique avec prudence et encore plus peut-être l'analyse des textes traduits. En particulier, tout changement dans le domaine de la traduction professionnelle devrait être suivi, avec obligation de commenter la solution afin d'améliorer la qualité de la traduction à l'avenir. Par la suite, chacun des concepts analysés est observé par rapport à la façon dont il se comporte dans un contexte donné, car le contexte conditionne un certain phénomène. De plus, chacun de ces phénomènes sera souhaitable ou non selon le degré de précision qu'il atteint. Ainsi, nous considérons l'indépendance monosémique par rapport à tout contexte comme un phénomène extrêmement souhaitable dans la langue de la profession, et nous essayons d'éviter la polysémie et la synonymie qui dépendent du contexte. Cette intention d'éviter la synonymie et la polysémie a toujours été présente dans la traduction professionnelle, surtout en ce qui concerne la langue du droit. L'utilisation d'un mot synonyme ou polysémique peut entraîner une incompréhension intentionnelle ou non du droit et donc une tentative d'abus du droit et sa mauvaise application.

Compte tenu de la gravité du processus d'harmonisation, qui implique une traduction correcte et appropriée des actes, toute traduction dans le contexte du droit international et de la coopération avec l'Union européenne doit être constamment soumise à l'œil critique et attentif des traducteurs et des théoriciens de la traduction.

## Bibliographie

CATFORD 1965: CATFORD, John Cunnison. *A linguistic theory of translation. An essay in applied linguistic*. Oxford: University Press, 1965.

CORNU 2005 : CORNU, Gérard. *Linguistique juridique*. Montchrestien : Collection Précis Domat, 2005.

DRAGIĆEVIĆ 2010 : DRAGIĆEVIĆ, Rajna. *Leksikologija srpskog jezika*. Beograd: Zavod za udžbenike i nastavna sredstva, 2010. [orig.] ДРАГИЋЕВИЋ, Рајна. *Лексикологија српског језика*. Београд: Завод за уџбенике и наставна средства. 2010.

EUR-LEX [en ligne] 2021 : EUR-Lex. [en ligne]. 2022. <<https://eur-lex.europa.eu/content/help/>>

24 TRAITÉ instituant la Communauté des transports, introduction.

25 УГОВОР О ОСНИВАЊУ ТРАНСПОРТНЕ ЗАЈЕДНИЦЕ, уводни део.

[faq/intro.html?locale=fr](#)>. 29.03.2022.

- EVRONIM [en ligne] 2022 : ЕВРОНИМ. Multilingual terminology database. [en ligne]. 2022. <<http://prevodjenje.seio.gov.rs/evronim/index.php?jezik=engl>> 29.03.2022.
- JAKIMOVSKA 2013: JAKIMOVSKA, Svetlana. « Les aspects terminologiques des textes juridiques français et les défis de leur traduction en macédonien ». *Les études Françaises aujourd'hui : De la pensée à son expression*, 171-183 (2013).
- JAKIMOVSKA 2014 : JAKIMOVSKA, Svetlana. « Complex Lexical Unites in the Legal Language and their Translations from French into Macedonian and Vice Versa ». *Balkan Social Science*, volume 3, 7-27 (2014).
- JAKIMOVSKA 2015 : JAKIMOVSKA, Svetlana. « Analyse comparative du phénomène de la synonymie dans les terminologies juridiques française et macédonienne ». *Vestnik za tudje jezike*, volume 5, 1/2, 9-20 (2015).
- JANKOVIĆ et al. 1969: JANKOVIĆ, Magrita, ĐUROVIĆ, Radomir, JANKOVIĆ, Radoslav. *Ekonomosko-pravni rečnik francusko-srpskohrvatski*. Beograd: Međunarodna politika, 1969. [orig.] ЈАНКОВИЋ, Магрита, ЂУРОВИЋ, Радомир, ЈАНКОВИЋ Радослав. *Економско-правни речник француско-српскохрватски*. Београд: Међународна политика, 1969.
- JOVANOVIĆ, Jasminka et al. 2004 : JOVANOVIĆ, Jasminka, TODOROVIĆ, Svetlana. *Rečnik pravnih termina*. Beograd : Savremena administracija, 2004. [orig.] ЈОВАНОВИЋ, Јасминка, ТОДОРОВИЋ Светлана. *Речник правних термина*. Београд: Савремена администрација. 2004.
- KNEŽEVIĆ, JOVANOVIĆ 2001 : KNEŽEVIĆ, Miroslava, JOVANOVIĆ, Katarina. *Ekonomsko-finansijski francusko-srpski rečnik*. Beograd: Prosveta.
- JOVANOVIĆ, Dragana 2017 : JOVANOVIĆ, Dragana. *Problemi prevođenja terminologije s francuskog na srpski jezik na primeru Evropskih konvencija*. Thèse de master. Niš : Filozofski fakultet, 2017. [orig.] ЈОВАНОВИЋ, Драгана. *Проблеми превођења правне терминологије с француског на српски језик на примеру Европских конвенција*. Мастер рад. Ниш: Филозофски факултет, 2017.
- JOVANOVIĆ, Ivan 2019 : JOVANOVIĆ, Ivan. « LE PATRIARCHE PAUL DE SERBIE : UN SAINT DE NOTRE TEMPS DE JEAN-CLAUDE LARCHET TRADUIT PAR NENAD STAMENKOVIĆ: ANALYSE TRADUCTOLOGIQUE ». *Црквене студије, Ниш/ Church studies Niš*. 731 – 751. Vol 2, No 16 (2019).
- JURIDICTIONNAIRE [en ligne] 2022 : *Juridictionnaire*. [en ligne]. 2021. <<http://www.cttj.ca/Documents/Juridictionnaire.pdf>>. 29.03.2022.
- KRSTIĆ 2008 : KRSTIĆ, Nenad. *Francuski i srpski u kontaktu. Struktura proste rečenice i prevođenja*. Novi Sad : Izdavačka knjižarnica Zorana Stojanovića Sremski Karlovci, 2008. [orig.] КРСТИЋ, Ненад. *Француски и српски у контакту. Структура просте реченице и превођење*. Нови Сад: Издавачка књижарница Зорана Стојановића Сремски Карловци, 2008.
- LAROUSSE [en ligne] 2021 : *Larousse – dictionnaire de la langue française*. [en ligne]. 2022. <<http://www.larousse.fr/dictionnaires>>. 29.03.2022.
- MILJKOVIĆ 2019 : MILJKOVIĆ, Nađa. *Problemi prevođenja terminologije s francuskog na srpski jezik na primeru Sporazuma o otvorenom nebu*. Mémoire de master. Niš : Filozofski fakultet, 2019. [orig.] МИЉКОВИЋ, Нађа. *Проблеми превођења правне терминологије с француског на српски језик на примеру споразума о отвореном небу и пратећих аката*. Мастер рад. Ниш: Филозофски факултет, 2019.
- MILJKOVIĆ 2020 : MILJKOVIĆ, Nađa. *Polisemija kao jedan od problema prevođenja sa francuskog na srpski jezik na primeru Sporazuma o otvorenom nebu i pratećih akata*. Zbornik

- radova Učiteljskog fakulteta Prizren-Leposavić, br. 14, str. 131-145, 2020.
- MINISTERE DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE, (MINISTARSTVO ZA EVROPSKE INTEGRACIJE) [en ligne] 2022 : Министарство за европске интеграције. [en ligne]. 2021. <<http://www.mei.gov.rs/src/>>. 29.03.2022.
- PRAVNA ENCIKLOPEDIJA 1985: *Правна енциклопедија 1 и 2*. Београд: Савремена администрација, 1985.
- PRIRUČNIK ZA PREVOĐENJE PRAVNIH AKATA EU [en ligne] 2022: Приручник за превођење правних аката ЕУ[en ligne]. 2022. <[http://www.mei.gov.rs/upload/documents/prevodjenje/prirucnik\\_prevodjenje\\_2016.pdf](http://www.mei.gov.rs/upload/documents/prevodjenje/prirucnik_prevodjenje_2016.pdf)>. 29.03.2022.
- PUTANEC 1957: PUTANEC, Valentin. *Francusko-srpskohrvatski rječnik*. Zagreb: Školska knjiga, 1957.
- ŠARČEVIĆ 2000: ŠARČEVIĆ, Susan. *New Approach to Legal Translation*. The Hague: Kluwer Law International, 2000.
- ŠARČEVIĆ 2001: ŠARČEVIĆ, Susan. *Legal translation : Preparation for Ascension to the European Union*. Rijeka: Faculty of Law, 2001.
- STANOJČIĆ, POPOVIĆ 2005 : STANOJČIĆ, Živojin, POPOVIĆ, Ljubomir. *Gramatika srpskog jezika*. Beograd : Zavod za udžbenike, 2005.
- STRUGAR 1999 : STRUGAR, Novak Đ. *Srpsko-francuski rečnik, politika, pravo, ekonomija*. Beograd : Biro 59.
- STOICHIȚOIU – ICHIM, Adriana *La polysémie interne*. <[http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2000.rossi-daniel-zik\\_e&part=31200](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2000.rossi-daniel-zik_e&part=31200)> 29.03.2022.

#### Sources

- TRAITÉ instituant la Communauté des transports  
[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:22017A1027\(01\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:22017A1027(01)&from=EN)
- УГОВОР О ОСНИВАЊУ ТРАНСПОРТНЕ ЗАЈЕДНИЦЕ  
[https://www.mei.gov.rs/upload/documents/nacionalna\\_dokumenta/Ugovor\\_o\\_osnivanju\\_transportne\\_zajednice.pdf](https://www.mei.gov.rs/upload/documents/nacionalna_dokumenta/Ugovor_o_osnivanju_transportne_zajednice.pdf)

Нађа С. Миљковић

ПОЛИСЕМИЈА КАО ЈЕДАН ОД ПРОБЛЕМА ПРЕВОЂЕЊА СА ФРАНЦУСКОГ НА СРПСКИ ЈЕЗИК НА ПРИМЕРУ УГОВОРА О ОСНИВАЊУ ТРАНСПОРТНЕ ЗАЈЕДНИЦЕ

*Резиме*

Полазећи од ситуативног (денотативног) теоријског модела превођења и принципа функционалне еквиваленције (CATFORD 1965), посебну пажњу ћемо усмерити на типове семантичких релација тј. полисемију између француских и српских правних термина. Приликом упоређивања француског оригинала и коначног превода, упркос јасно дефинисаним упутствима у Приручнику за превођење правних аката ЕУ, јавља се недоследност терминологије што доводи до неподударности и забуна у тумачењу докумената. Такође ћемо указати на ризик који полисемија уноси у процес превођења међународних правних докумената.

*Кључне речи:* превођење, полисемија, право, француски језик, српски језик